

AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation
Projet de règlement n° U-220-48

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° U-220-48 modifiant le règlement de zonage n° U-220 :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023, le projet du Règlement n° U-220-48 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin de modifier la marge avant minimale ainsi que la marge latérale minimale d'un bâtiment de la classe d'usages « H-1 : Unifamiliale » dans la zone 213-H.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi **3 juillet 2023, à 19 h 00**, à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon située au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et il concerne la zone 213-H seulement.

Ce projet de règlement et le plan de zonage peuvent être consultés aux Services juridiques et du greffe durant les heures normales de bureau.

Saint-Basile-le-Grand, le 22 juin 2023



Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA
Greffière et directrice générale par intérim